

DEPARTEMENT DU RHONE  
COMMUNE DE VOURLES

<p><b>Nombre de conseillers :</b> En exercice : 23 Présents : 20 Votants : 22</p> <p><b>Ont voté :</b> Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mil neuf, le vingt sept août à vingt heures trente minutes à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le vingt et un août, s'est réuni dans la salle du Conseil à Maison Forte, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.</p> <p>Étaient présents : Serge FAGES, Elisabeth MESNIER, Michel REGNIER, Pascale HAUK, Gérard GRANADOS, Catherine MAURIN, Jean-Jacques RUER, Annie FERNANDES, Sébastien BLANC, Dominique REGNIER Elyane CLOP, Christine DUSSURGET, Laurence MARTINEZ, Marie Thérèse PRALY, Lorraine BOYER, Laurent SAINT JALMES, Sylvain ARNAUD, Gianni DE BERNARDIS, Serge MICHAUT, Sabine BEGASSAT.</p> <p>Absents : Jérôme MONVAILLIER Paul REGARE, Cécile MATHAUD.</p> <p>Excusés : Jérôme MONVAILLIER, Paul REGARE, Cécile MATHAUD.</p> <p>Pouvoirs : Jérôme MONVAILLIER donne pouvoir à Serge FAGES, Paul REGARE donne pouvoir à Laurence MARTINEZ.</p> <p>Secrétaire de séance : Elisabeth MESNIER.</p>
--	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2009-064**

**SEANCE DU 28 AOÛT 2009**

\*\*\*

**OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil régional Rhône-Alpes  
dans le cadre du plan d'exemplarité**

VU le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire explique que de la Conférence Internationale sur l'Environnement et le Développement, tenue à RIO en 1992, est apparue la nécessité de concilier le développement économique avec les préoccupations sociales et environnementales, afin que le développement devienne durable, c'est-à-dire qu'il puisse répondre aux besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité pour les générations futures de répondre à leurs besoins.

Dans ce cadre, l'élaboration d'un plan d'exemplarité est envisagé, il s'agit de mettre en place un programme d'actions destinées à intégrer la notion de développement durable au quotidien au niveau des élus et des agents, Monsieur le Maire énonce en effet que cette sensibilisation doit être la préoccupation première de la municipalité et est un enjeu majeur.

Ce plan d'exemplarité prendra corps autour de différents thèmes : énergie, déchets, véhicules...

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil municipal de solliciter du Conseil régional Rhône-Alpes le versement d'une subvention pour la réalisation du plan d'exemplarité.

En effet, le Conseil régional Rhône-Alpes soutient les collectivités qui décident de s'investir dans une telle démarche.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le Conseil régional Rhône-Alpes le versement d'une subvention pour la réalisation du plan d'exemplarité.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le  
Et publication  
Le

Le Maire,  
S. FAGES

Fait et délibéré les jours,  
Mois, an et heure que susdits  
et ont signé au registre les membres présents  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
S. FAGES